

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

| Nombre de membres | |
|-------------------|----|
| En exercice | 23 |
| Présents | 21 |
| Votants | 23 |
| dont Pouvoirs | 02 |

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : Mercet Sophie, Seifert Christophe, Meylan Pierre, Personnaz Rosa, Eudes Thibaut,

MM les Conseillers : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Saint-Pierre Aude, Aragon Frédéric, Vilmin Guillemette, Pérou Sylvain, Blanc Anne, Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent, Manganelli Stéphanie, Baud Sébastien, Tugler-Rossi Sophie, Liévin Christian,

Pouvoirs : Casabianca S. donné à ROY V., ARAGON M. donné à MEYLAN P.

A été nommé secrétaire : F. Aragon

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES - ELECTION

Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Vu l'article 23 du code des marchés publics, peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la commission d'appel d'offres, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence en la matière qui fait l'objet de la consultation.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres devant composer la CAO.

Il est proposé la composition suivante, au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

Président de droit : Marc GENOUD, Maire

Membres titulaires : Christophe ARHUERO, Vincent ROY, Christian LIEVIN

Membres suppléants : Christophe SEIFERT, Pierre MEYLAN, Nicolas LAKS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le Maire,



Le Maire,

Marc GENOUD

